



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Solidarité agissante pour le développement familial, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo fait face à plusieurs défis qui bloquent le développement du pays et s'efforce de résoudre certains problèmes suite à la synergie mise en place à plusieurs ministères comme la coopération internationale, le plan, les affaires sociales, l'agriculture et le commerce extérieur.

Solidarité agissante pour le développement familial se rappelle de la déclaration du Président de la République démocratique du Congo lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de septembre 2013, dans laquelle il a relevé les points importants sur les efforts entrepris du Gouvernement congolais. Il a parlé de :

- a) La mise en place du mécanisme national de suivi de la mise en œuvre des engagements de la République démocratique du Congo;
- b) L'accélération et la systématisation de la réforme du secteur de sécurité, particulièrement de l'armée, de la police et de la justice;
- c) La décentralisation qui a franchi un pas supplémentaire vers sa matérialisation avec l'adoption des lois nécessaires pour sa mise en œuvre;
- d) La réforme de la gestion des finances publiques complétée par l'entrée en vigueur des mesures d'assainissement du climat des affaires;
- e) La restructuration de la Commission électorale nationale indépendante qui s'est immédiatement mise à l'œuvre avec comme priorité la poursuite du processus électoral en vue de l'organisation des élections locales, municipales, provinciales, sénatoriales et des gouverneurs de province;
- f) La tenue des concertations nationales depuis le 7 septembre 2013 dont l'objectif est la recherche de la cohésion nationale pour mieux faire face à tous les défis que la nation congolaise est appelée à relever.

Malgré cela, il n'y a pas eu d'actions concrètes concernant les femmes et jeunes filles, par exemple, dans les secteurs de la santé, la prise en charge de l'éducation primaire pour tous, sans oublier le programme de formation professionnelle et le recrutement des femmes pour qu'elles participent aux prises de décisions dans tous les domaines.

En effet, le taux de violence faite aux femmes et aux jeunes filles en République démocratique du Congo ne fait qu'augmenter chaque jour, notamment la mortalité maternelle et infantile, ainsi que le nombre élevé de filles et femmes qui sont privées d'éducation primaire adéquate. En outre, le manque de programme social de prise en charge des femmes et jeunes filles vulnérables lors de leurs accouchements entraîne des décès soit de la mère qui accouche soit de l'enfant par manque de suivi et soutien efficaces.

Source des conflits

La République démocratique du Congo est un pays démocratique qui regroupe plus de 250 groupes ethniques parmi lesquels on trouve des pratiques traditionnelles et religieuses néfastes placées au-dessus des lois du pays. Tandis que la loi de la République démocratique du Congo n'encourage pas les jeunes filles de se marier

avant l'âge de 18 ans, on trouve beaucoup de filles même plus jeunes qui se marient avant cet âge. Nous devons être clairs pour bien travailler; les mêmes problèmes touchent plusieurs pays africains, et nous n'avons pas oublié les efforts de certains bailleurs de fonds et d'agences spécialisés des Nations Unies qui interviennent chaque fois que le besoin se fait sentir.

Recommandations

Solidarité agissante pour le développement familial demande aux États Membres, surtout en Afrique subsaharienne, d'améliorer les pratiques néfastes traditionnelles et religieuses qui, par exemple, exigent que des membres de différentes familles se marient avec leurs nièces ou cousines, ou qu'une veuve soit « héritée » d'un membre de la famille du défunt, et d'autres pratiques encore plus néfastes.

Nous avons remarqué que le Gouvernement arrive à punir les femmes et les jeunes filles par défaut. Avant de punir, il faut travailler avec ces femmes, qui sont sans instruction, sans formation professionnelle ni programme de prise en charge scolaire. La majorité des femmes et les jeunes filles vulnérables sont arrêtées pour des motifs non fondés et un certain nombre meurent en prison sans que personne n'intervienne.

Par ailleurs, Solidarité agissante pour le développement familial a d'ores et déjà commencé à plaider auprès du Gouvernement de la République démocratique du Congo en faveur d'améliorations des pratiques néfastes traditionnelles et religieuses ainsi que pour la modification du code de la famille.

En République démocratique du Congo, les églises jugent bon que les femmes et jeunes filles passent un long moment à l'église plutôt que d'aller travailler. Certaines églises imposent 30 ou 45 jours de jeûne; souvent des fidèles de ces églises meurent de faim. Tout cela doit être suivi afin de prévenir les auteurs par le moyen de loi qui protège et dirige tous.

Solidarité agissante pour le développement familial suggère aux bailleurs de fonds, à savoir les agences spécialisées des Nations Unies et d'autres fonds et programmes, de nous accompagner avec des appuis techniques, moraux, matériels et financiers afin de pouvoir exécuter un programme qui aidera la population congolaise et soutiendrait le Gouvernement à atteindre ses objectifs : d'assurer un environnement durable, la paix et le respect du droit pour tous, sans oublier l'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement, surtout dans l'après-2015.

Solidarité agissante pour le développement familial demande l'appui de la communauté internationale et l'Union européenne pour veiller sur les mécanismes de mise en place par les États Membres africains et d'encourager la société civile de s'impliquer dans l'amélioration des conditions de vie des populations de tous les pays d'Afrique centrale, en particulier notre pays, la République démocratique du Congo.

